

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 avril 2013

MODERNISATION DU RÉGIME DES SECTIONS DE COMMUNE - (N° 841)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 18

présenté par
M. Morel-A-L'Huissier

ARTICLE 4 SEXIES

Après l'alinéa 7, insérer l'alinéa suivant :

« 2° *ter* A Au cinquième alinéa, la référence : « L. 143-1 » est remplacée par la référence : « L. 212-1 ». ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de correction de référence suite à la recodification du code forestier.